

Convention d'utilisation du site

www.agendaeco72.fr

Par cette convention, Le Mans Développement, agence de développement économique de Le Mans Métropole et la Ruche Numérique, service de la CCI Le Mans Sarthe mettent à disposition gratuitement les services apportés par le site www.agendaeco72.fr au signataire.

Contexte

Les services associés au site www.agendaeco72.fr répondent à deux objectifs principaux :

1/ Apporter une meilleure visibilité aux événements B2B locaux, afin que les professionnels et la presse puissent connaître les événements et rencontres prévus. Il s'agit d'un outil facilitant l'organisation des événements professionnels et qui sera une vitrine du dynamisme économique de notre territoire.

2/ Informer de manière simple et efficace les structures organisatrices d'événements dédiés aux professionnels des dates, lieux et thématiques déjà prévus. Il s'agit de gagner en cohérence, éviter les doublons et créer des synergies entre thématiques parfois similaires.

Conditions d'utilisation des partenaires

Les partenaires invités par Le Mans Développement et/ou La Ruche Numérique, le service numérique de la CCI Le Mans Sarthe sont définis comme les acteurs économique au sens large, qu'elles soient publiques, privées, consulaires ou associatives et qui souhaitent relayer leurs évènements à destination des professionnels sur le site www.agendaeco72.fr. Une liste non exhaustive est disponible dans l'onglet « qui sommes-nous ? » du site internet.

1 Les évènements publiables sur le site doivent répondre aux critères suivants :

- Être un événement réel et/ou en ligne organisé par un partenaire sarthois ; en cas de co-organisation une structure leader doit être désignée pour mettre en ligne l'événement (pas de double publication).
- Être destinés au monde des professionnels (créateurs, repreneurs, salariés et chefs d'entreprises...) et être limités dans le temps. Dans le cas d'un événement sur plusieurs semaines ou mois, il faudra privilégier la date du lancement de l'événement (type concours ou programme).

- Être accessibles au public professionnel extérieur et avoir un caractère informatif. Par exemple des salons, conférences, journées portes ouvertes, webinaires, inauguration, lancement d'un concours, afterwork...
- Les événements dédiés à l'organisation strictement interne des structures (AG privées, formations interne non ouverte à des tiers) n'ont pas vocation à être sur le site internet.
- Les événements peuvent être gratuits ou payants, il appartient à chaque structure organisatrice de le préciser.

2 Droits d'auteurs, crédits photos et vidéos

- Chaque partenaire doit s'assurer de disposer des droits d'auteurs et de diffusion des images, photos et liens transmis sur agendaEco72.fr
- Les photos et illustrations doivent être de bonne qualité afin d'assurer une cohérence d'ensemble du site.

3 Accès autonome au site

- Chaque partenaire dispose d'un espace privatif gratuit et sécurisé par un mot de passe sur www.agendaeco72.fr pour créer ou administrer un événement.
- En tant que responsable de la communication du site, Le Mans Développement et/ou La Ruche Numérique, service de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans devront valider la publication de chaque événement soumis avant sa mise en ligne.
- Un guide d'utilisation est disponible pour vous aider à créer votre événement.

4 Mentions légales

- Les mentions légales concernant la politique RGPD, la limitation des responsabilités, l'éditeur et hébergeur du site, la propriété intellectuelle sont indiqués dans la rubrique « mentions légales » du site internet www.agendaeco72.fr.
- Le non-respect des mentions légales et de la convention d'utilisation pourra entraîner l'annulation du compte du partenaire.

Nom du partenaire :

Date et signature :